



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville;

Que lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 23 septembre 2024 au 351 rue Turgeon à Hébertville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure #2024-005 :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

209 chemin du Tour-du-lac-Gamelin, lot 4 685 715

NATURE ET EFFETS

La dérogation mineure vise à accepter l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant. Cette dérogation mineure vise à régulariser une situation présente lors de l'acquisition de la résidence par le requérant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par l'inspecteur en bâtiment relativement à la demande ci-haut le **23 septembre 2024 entre 13h et 16h**.

Donné à Hébertville, ce 9^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal, et ce en date du 9 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier